



Etudiant gay et irregulier.

Par **LePistolero**, le **13/09/2010** à **02:32**

Bonjour,rnrnEn remerciant d'avance tous ceux qui voudront bien me repondre,j'expose mon problème que voici :rnrnArrivé en France en Fin 2003,j'ai été étudiant de 2004 à 2010.Durant ces 6 années d'etude,je n'ai pu valider que jusqu'au niveau L3(je suis censé faire mon M1 en 2010-2011).rnrnEn septembre 2009,mon passeport a expiré.Je l'ai fait refaire,mais il ne m'est parvenu que 6 Mois plus tard,soit environ 4 Mois après l'expiration de mon titre de sejour.rnrn3 semaines avant que mon passeport n'arrive,je me suis fait controler dans une gare,embarqué et suis resté au centre de retention pendant un mois.rnrnMon ambassade a reconnu sa responsabilité dans le retard de delivrance de mon passeport(nécessaire pour poser une nouvelle demande),mais la prefecture a rejeté leur demande de derogation aux motifs suivants :rnrn-progression scolaire insuffisante-rn-pas de recommandé de ma part les informant de ce retard.rnrnPuisque mon ambassade leur a refusé un laissez-passer pour m'expulser et que d'autre part le passeport qu'ils avaient en leur possession était périmé,je suis sorti du centre de retention après y etre resté un mois.rnrnJ'ai fait appel, et j'ai perdu à Bordeaux.rnrnJe suis Gay. A ma sortie du centre,mon copain(français) et moi avons laché nos appartements respectifs pour nous installer ensemble ds un nouvel appart,par peur d'etre surpris un matin par les flics .rnrnJ'ai néanmoins pu valider mon année et faire mon stage en interne à la fac.rnJe devrais normalement commencer mon M1 debut Octobre.rnrnrnrn1)Si l'OQTF est valide un an comme on le dit,mon idée première est dans rentrer dans mon pays une fois mon M1 validé et une fois mon OQTF caduque(pour eviter d'etre inscrit sur les listes du consulat français dans mon pays).rnPuis de revenir terminer mon M2 en 2011-2012 avec un nouveau visa,et en règle.rnJ'hesite car mon avocat m'a laissé entendre que actuellement ceux qui partent reviennent difficilement.rnrnrn2)Mon copain voudrait qu'on se pacse et qu'on pose une demande de carte vie privée vie familiale dans 6 mois.après avoir parcouru internet,la portée du pacs quant à la regularisation m'a paru légère,,je ne sais pas si les prefectures en tiennent compte.rnrn3) bientôt 7 ans que je reside en france,dont 6 de manière régulière comme étudiant africain.rnEst-il possible qu'au bout de 3 années de plus,avec un

total de 10 ans sur le territoire, je puisse prétendre en 2013 à la régularisation automatique ?
Que puis-je faire ?
Cordialement.

Par **mimi493**, le **13/09/2010 à 02:40**

Vous êtes de quelle nationalité ?
Le PACS ne commence à être utile pour une régularisation qu'après un an de vie commune (et encore, certaines préfectures exigent plus, la jurisprudence valide l'exigence jusqu'à 3 ans de vie commune). Vous devrez la prouver (bail aux deux noms, factures, preuves de la réalité du couple etc.)

Par **LePistolero**, le **13/09/2010 à 11:51**

Merci de m'avoir répondu.
Je suis de nationalité gabonaise.
Concernant la justification de la vie commune, ça ne posera pas de problème, on est en couple bien avant ma mise en rétention et c'est tout à fait possible de prouver la réalité de notre couple.
Quelle solution vous paraît la mieux adaptée à mon cas ?

Par **mimi493**, le **13/09/2010 à 14:43**

Vous avez un bail aux deux noms ? des factures ? des témoignages (dans les formes légales) ?
Passez-vous et attendez d'avoir un an de vie commune. Tentez.

Par **LePistolero**, le **13/09/2010 à 16:09**

Oui, le bail du nouvel appart est à nos deux noms, ainsi que les factures EDF/GDF.
Comme témoignage, il n'y a que celui que mon copain avait fait à l'époque où j'étais en rétention, sur le conseil de mon avocat (donc je suppose qu'il a été fait selon la loi, puisqu'il est signé, daté et avait été présenté comme pièce au tribunal).
De plus nous avons pas mal de photos ensemble étalées sur 1 an et demi avant ma mise en rétention. Lorsque c'est possible et que c'est mon tour de payer les charges diverses du couple, j'essaie au mieux de garder des traces avec mon chéquier.
Si dans un an nous tentons, devrais-je me présenter physiquement en préfecture ?
Car il s'agit de la préfecture de la Haute-Garonne et des arrestations ont déjà eu lieu en préfecture.
A supposer dans un cas défavorable que nous subissions un rejet implicite, que faudra-t-il faire ?
Et qu'en est-il de la régularisation après les dix ans de présence sur le territoire ? pensez-vous que je puisse y être éligible ?
Encore merci de votre intérêt.

Par **mimi493**, le **13/09/2010 à 17:10**

Les photos doivent être datées au dos (donc tirage par un professionnel) Il faut des témoignages autres (amis, famille). Dans une demande de régularisation, il faut donner son adresse. Comme l'argument c'est le PACS, que vous êtes obligé de vivre avec votre partenaire, vous serez obligé de donner votre adresse véritable. Il y a un risque, c'est certain. Rapprochez-vous d'associations d'aide aux sans-papiers de votre région.